Paracétamol : Des articles de presse qui donnent mal à la tête !

Compte Test - 2019-12-22 23:22:10 - Vu sur pharmacie.ma

Un article mis en ligne la semaine dernière a relayé une information inexacte concernant le paracétamol, un des principes actifs les plus utilisés à travers le monde. En effet, l'auteur de cet écrit a mis en ligne un article en arabe qui s'intitule : «Des médicaments se vendent dans les pharmacies marocaines alors qu'ils ne sont dispensés en France que sur prescription médicale», ce qui est totalement faux. L'auteur de cet article a publié son écrit juste après la mise en ligne d'un point d'information de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM – France). Le point d'information en question indique qu'à compter du 15 janvier 2020 les médicaments contenant du paracétamol et certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène et aspirine) devront tous être placés derrière le comptoir du pharmacien. Cette mesure vise à favoriser le bon usage de ces spécialités pharmaceutiques largement utilisées par les patients. Le même point d'information indique clairement et sans ambiguïté que ces médicaments seront toujours disponibles sans ordonnance. On peut se demander s'il s'agit d'une incompréhension du point d'information de l'ANSM, ou c'est une fois de plus la recherche du buzz sans nullement se soucier de l'impact de tels articles sur la santé des usagers des patients.

Ce que malheureusement l'auteur de l'article est à mille lieues de comprendre, c'est que la prise d'une telle mesure vient confirmer une fois de plus que certains médicaments, qui sont en vente libre en dehors des pharmacies dans certains pays anglo-saxons ou qui sont accessibles aux malades dans les pharmacies d'autres pays comme la France, doivent être dispensés par le pharmacien. Celui-ci doit absolument accompagner leur dispensation de conseils permettant de maîtriser leur iatrogénie. Ceci est valable pour tous les médicaments ! Version PDF : lien